

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 01/12/2015

Reçu en préfecture le 01/12/2015

Affiché le.

ID : 048-214800914-20151130-37_2015-DE

Berger
Levifault**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 37/2015**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30/11/2015****OBJET : DEFINITION DES CRITERES D'EVALUATION DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

L'an deux mille quinze et le trente novembre à 15 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Etaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Etaient absents : Mr Roger BRUN.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Urbain VIGIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

Vu l'avis du comité technique du 19 novembre 2015,

Article 1 : Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place, l'entretien professionnel, à partir de l'année 2015.

Article 2 : Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2015 pour ces fonctionnaires.

Article 3 : Les critères retenus sont les suivants :

CHAMPS DE CRITERES	CHOIX DES CRITERES RETENUS		
	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
L'efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs	Objectifs individuels <input checked="" type="checkbox"/>	Objectifs individuels <input type="checkbox"/>	Objectifs individuels <input type="checkbox"/>
	Fidélité-Adaptabilité-Polyvalence-Disponibilité <input checked="" type="checkbox"/>	Sens de l'analyse et de la conduite du projet <input type="checkbox"/>	Objectifs de la collectivité/service <input type="checkbox"/>
	Respect de l'organisation collective du travail <input checked="" type="checkbox"/>	Implication dans l'organisation collective du travail <input type="checkbox"/>	Force de proposition et stratégies d'organisation/négociation <input type="checkbox"/>
Les compétences professionnelles et techniques	Initiative et réactivité <input checked="" type="checkbox"/>	Connaissance de l'environnement professionnel <input type="checkbox"/>	Maîtrise de l'environnement politique, l'unique et professionnel <input type="checkbox"/>
	Connaissance et application des directives, règles et procédures <input checked="" type="checkbox"/>	Maîtrise et développement des compétences <input type="checkbox"/>	Mise en œuvre de la conduite de l'action publique <input type="checkbox"/>
	Maîtrise des compétences techniques <input checked="" type="checkbox"/>	Aptitude à favoriser les relations hiérarchiques <input type="checkbox"/>	Capacité à se positionner (élus, agents) <input type="checkbox"/>
Les qualités relationnelles (et la manière de servir)	Autonomie et sens du travail en équipe <input checked="" type="checkbox"/>	Respect des valeurs du service public <input type="checkbox"/>	Capacité et esprit d'ouverture à l'innovation et au changement <input type="checkbox"/>
	Relation avec la hiérarchie et les élus <input checked="" type="checkbox"/>	Respect des valeurs du service public <input type="checkbox"/>	Respect des valeurs du service public <input type="checkbox"/>
	Respect des valeurs du service public <input checked="" type="checkbox"/>	Aptitude à manager <input type="checkbox"/>	Aptitude au management <input type="checkbox"/>
La capacité d'encadrement et /ou le cas échéant la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Informer et communiquer <input checked="" type="checkbox"/>	Respect mise en œuvre des décisions de conduite de l'action publique <input type="checkbox"/>	Aptitude à la prise de décision <input type="checkbox"/>
	Faire appliquer les décisions <input checked="" type="checkbox"/>	Potentiel à mobiliser de nouvelles compétences <input type="checkbox"/>	
	Aptitude à coordonner et évaluer <input checked="" type="checkbox"/>		

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 30/11/2015

Le Maire

